



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Influenceur "French Response"

Question écrite n° 15513

### Texte de la question

M. Aurélien Saintoul interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'écosystème des influenceurs autour de la cellule *French Response*. Depuis plusieurs mois, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a lancé sur les réseaux sociaux le compte *French Response*, présenté comme un outil destiné à lutter contre les ingérences étrangères et les campagnes de désinformation. Cet outil peut contribuer à faire connaître au-delà du cercle des spécialistes les positions prises par le Gouvernement français. Toutefois, s'agissant d'un outil directement porté par l'État, il paraît difficile de penser qu'il puisse convaincre un public qui ne fait plus confiance aux institutions publiques. De plus, plusieurs éléments suscitent des interrogations concernant les profils mobilisés dans le cadre de cette initiative. Certains influenceurs associés ou recrutés par cette cellule affichent publiquement des positions politiques particulièrement hostiles à certaines formations d'opposition, notamment à La France insoumise, allant jusqu'à diffuser des accusations fausses ou contestables à leur encontre. Par ailleurs, certaines de ces personnalités revendiquent publiquement des collaborations ou des rémunérations en lien avec des autorités étrangères comme Taïwan. Cette situation soulève des interrogations quant à l'existence éventuelle de conflits d'intérêts pour des personnes associées à une structure publique chargée précisément de la lutte contre les ingérences étrangères et les manipulations informationnelles. Dans ce contexte, il lui demande quels sont les critères de recrutement et de sélection des influenceurs mobilisés dans le cadre de *French Response* ; quelles procédures de contrôle et de vérification des conflits d'intérêts éventuels ont été mises en place et quelles garanties le Gouvernement entend apporter afin que la lutte contre les ingérences étrangères ne puisse être utilisée à des fins partisans contre des formations d'opposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Aurélien Saintoul](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (11<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15513

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2026](#), page 4736